samedi, les conseillers siégeaient sur les bancs inférieurs et les présidents étaient en robe noire (1) (2).

La messe du Saint-Esprit se célébrait à la rentrée, après la vacance ; c'était une grande solennité qui s'est conservée jusqu'à nos jours et que les Universités catholiques ont aussi adoptée.

Les magistrats y renouvelaient leur serment, qui était reçu par le premier président. " Tous y paraissaient en habit de cérémonie ; les présidents en robe écarlate doublée d'hermine, leur mortier à la main ; les conseillers et les officiers publics en robe rouge et leur chaperon garni de fourrures." Le peuple appela cette messe : *la messe rouge.*

Parmi les usages que nous trouverions bien singuliers aujourd'hui, on remarque la baillée des roses, la baillée des noix et les dragées ou épices. La baillée des roses était la présentation de bouquets et de chapeaux de roses aux présidents, aux conseillers et aux avocats plaidants, par des pairs de France, lorsqu'ils avaient un procès au parlement.

Les noix se présentaient au président par les épouses des membres du Parlement et des avocats qui se mariaient, et qui avaient le privilége de faire signer leur contrat par ce haut dignitaire.

Les dragées ou épices se donnaient originairement aux rapporteurs ; et c'était partie reconnue de leur traitement. Cette coutume a dégénéré en abus, et tout le monde connaît l'épigramme de Saint-Amant, sur l'incendie du Palais de Justice :

Certes, l'on vit un triste jeu
Quand, à Paris, Dame Justice
S'est mis le palais tout en feu
Pour avoir mangé trop d'épices.

Ce sont les épices et la vénalité des charges qui ont le plus contribué à dépopulariser les parlements. Plusieurs rois de France essayèrent d'arrêter ces désordres, mais la vente des charges devint,

(1) *Le Parlement de Paris*, par M. Charles Desmaze.

(2) Le premier président avait par-dessus sa robe, en hiver, un manteau d'écarlate doublé d'hermine où ses armes étaient appliquées. Elles étaient posées au côté gauche et fixées à l'épaule avec trois letices d'or, afin de tenir libre le côté de l'épée, attendu que les anciens chevaliers et barons siégeaient toujours comme juges avec l'épée au côté.